

La cyberintimidation... ça peut être un crime!

Au Canada, un ado peut être accusé d'un crime à partir de l'âge de 12 ans.

Quand une personne est accusée d'un crime, la police pourrait vouloir la rencontrer, elle pourrait avoir un procès et faire face à des conséquences. Ex. : casier judiciaire, travaux communautaires, etc.

Voici différents crimes en lien avec la cyberintimidation.

Harcèlement

Si la personne visée a peur pour sa sécurité ou celle de ses proches, les comportements suivants peuvent constituer du harcèlement criminel:

- communiquer à plusieurs reprises avec la personne ou l'un de ses proches,
- se comporter d'une façon menaçante à l'égard de la personne ou de l'un de ses proches.



Communications harcelantes

Communiquer avec une personne dans le but de la harceler.

Pour que ce soit un crime, il faut des appels à répétition ou de nombreuses communications par textos, courriels ou messages via Internet.

Encourager le suicide

Conseiller à une personne de se donner la mort ou l'y encourager.

Ex. : « Tu devrais te jeter en bas du pont! »

Extorsion

Forcer une personne à agir dans le but d'obtenir quelque chose, à l'aide de menaces, d'accusations ou de violence.

Ex. : « Envoie-moi d'autres photos intimes de toi, sinon j'envoie celles que j'ai déjà à tes parents. »

Menaces

Menacer de tuer ou blesser une personne ou son animal.

Ex. : « Je vais te casser la gueule! »

Menacer de brûler, détruire ou endommager des objets.

Ex. : « Je vais venir brûler tes affaires! »



Publication d'images intimes

Partager une photo ou une vidéo intime d'une personne sans son consentement, peu importe son âge.

Une photo ou une vidéo intime, c'est une image où l'on voit :

- les parties génitales, les seins ou les fesses d'une personne,
- une activité sexuelle explicite.

Pornographie juvénile

C'est interdit de prendre une photo ou de faire une vidéo intime d'un enfant ou d'un adolescent.

C'est également interdit de regarder ces images, d'en avoir dans son ordinateur ou son cell, ou d'en envoyer à d'autres.

